

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL,
TENUE LE MERCREDI 28 JUIN 2006, AU 5801, BOULEVARD CAVENDISH, À
CÔTE SAINT-LUC, À 17 H 30**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

La conseillère Ruth Kovac qui présidait
Le conseiller Mike Cohen
Le conseiller Steven Erdelyi, B.Sc., B.Ed.
Le conseiller Sam Goldbloom
Le conseiller A.J. Levine, B.Sc., M.A.
Le conseiller Glenn J. Nashen

ÉTAIT AUSSI PRÉSENT :

M. Jonathan Shecter, Directeur du contentieux et greffier, agissant à titre
de secrétaire de réunion

La séance a débuté à 17 h 32.

LA PÉRIODE DE QUESTIONS

En raison de l'absence de résidants, aucune question n'a été posée.

060640

RESSOURCES HUMAINES - POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION

ATTENDU QUE la ville de Côte Saint-Luc considère qu'il est opportun à ce moment-ci d'adopter les différentes politiques et procédures de la ville de Côte Saint-Luc afin de régir et administrer les modalités et les conditions d'emploi de ses employés cadres;

IL FUT

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM

ET RÉSOLU :

QUE le conseil approuve, par les présentes, les trente et une (31) politiques et procédures dans la version soumise au conseil en date du 28 juin 2006 :

MAN RH – 001 : MANUEL DES POLITIQUES DE GESTION ET DES
PROCÉDURES DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC

MAN RH – 002 : DÉFINITIONS

MAN RH – 003 : FORMULAIRES DISPONIBLES

MAN RH – 004 : PROCÉDURES GÉNÉRALES D'EMBAUCHE DES
EMPLOYÉ(E)S CADRES

MAN RH – 005 :	PÉRIODE D'ESSAI
MAN RH – 006 :	CARTE D'IDENTITÉ DES EMPLOYÉ(E)S CADRES
MAN RH – 007 :	ACCÈS AUX PROGRAMMES ET AUX INSTALLATIONS
MAN RH – 008 :	FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DES EMPLOYÉS
MAN RH – 009 :	FRAIS PROFESSIONNELS
MAN RH – 010 :	PROGRAMME D'AIDE AUX ÉTUDES / REMBOURSEMENT
MAN RH – 011 :	PLAN DE TRAVAIL FLEXIBLE
MAN RH – 012 :	APPAREILS DE COMMUNICATION (TÉLÉPHONES CELLULAIRES / TÉLÉAVERTISSEURS BIDIRECTIONNELS / RADIO (TALKIE WALKIE) / BLACKBERRYS / ORDINATEURS PORTABLES
MAN RH – 013 :	VÉHICULES DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC
MAN RH – 014 :	REMBOURSEMENT DES FRAIS DE VOYAGES (KILOMÉTRAGE ET STATIONNEMENT)
MAN RH – 015 :	PRIX D'ANCIENNETÉ
MAN RH – 016 :	MESURES DISCIPLINAIRES
MAN RH – 017 :	CESSATION D'EMPLOI
MAN RH – 018 :	PLAN DE RÉMUNÉRATION ET DE CLASSIFICATION
MAN RH – 019 :	PRIME DE RENDEMENT / MÉRITE
MAN RH – 020 :	INDEXATION ANNUELLE DES SALAIRES
MAN RH – 021 :	RÉGIME D'ASSURANCE GROUPE DES EMPLOYEE(S) CADRES
MAN RH – 022 :	RÉGIME DE RETRAITE
MAN RH – 023 :	VACANCES ANNUELLES
MAN RH – 024 :	CONGÉS FÉRIÉS ET JOURNÉES CHÔMÉES, PAYÉES
MAN RH – 025 :	JOURNÉES MOBILES / DE MALADIE
MAN RH – 026 :	JOURS DE CONGÉ SPÉCIAL
MAN RH – 027 :	CONGÉS SANS SOLDE
MAN RH – 028 :	CONGÉS ET RÉMUNÉRATION DE MATERNITÉ
MAN RH – 029 :	CONGÉS DE PATERNITÉ
MAN RH – 030 :	CONGÉS D'ADOPTION
MAN RH – 031 :	FONCTIONS DE JURÉ

QUE le conseil se réserve le droit de modifier ou d'annuler chacune des politiques et procédures de gestion susmentionnées ou d'ajouter des politiques et procédures de gestion en tout temps séparément, par résolution subséquente. »
ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DE VOIX AVEC DISSIDENCE DU CONSEILLER ALLAN J. LEVINE AFFIRMANT QU'IL S'OBJECTAIT SPÉCIFIQUEMENT À LA DÉFINITION DU « CONSEILLER EN CHARGE DE VOTRE DOSSIER » CONTENUE DANS MAN RH – 002 « DÉFINITIONS »

Le conseiller Erdelyi a ensuite demandé d'inscrire au procès-verbal qu'il n'était pas heureux du fait qu'une résolution soit adoptée en l'absence de tout membre du public.

DEUXIÈME PÉRIODE DES QUESTIONS

À cause de l'absence de résidants, aucune question n'a été posée.

A 17 h 40 LA PRÉSIDENTE DE LA SÉANCE, LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC, A DÉCLARÉ QUE LA SÉANCE ÉTAIT LEVÉE.

RUTH KOVAC
CONSEILLÈRE PRÉSIDENTANT
LA SÉANCE

JONATHAN SHECTER
DIRECTEUR DU CONTENTIEUX
ET GREFFIER